

CONVENTION D'OPTION D'ACHAT D' ACTIONS

Auteur: Me Arnaud Carlot, avocat

E-mail: arnaudcarlot@skynet.be

Tel / Fax: 02.346.00.02

AVERTISSEMENT

Le contrat proposé est réservé à un **usage exclusivement documentaire**.

Il est vivement conseillé de ne l'utiliser qu'après avoir consulté un spécialiste. Un contrat doit être adapté aux objectifs poursuivis par les parties, en tenant compte de leurs contraintes et particularités juridiques propres.

En utilisant le contrat, vous renoncez à mettre en cause la responsabilité de DroitBelge.Net, de ses éditeurs ou de l'auteur du texte, même en cas de faiblesse ou d'inexactitude, flagrante ou non, de son contenu.

Conformément aux dispositions nationales et internationales relatives à la propriété intellectuelle, cette œuvre est protégée et ne peut être diffusée sans l'accord écrit de DroitBelge.Net, de ses éditeurs et de l'auteur du texte. Toute utilisation à des fins lucratives est strictement interdite.

Entre les soussignés :

X, [coordonnées] ;

Ci-après dénommée « X ».

Et

Z, [coordonnées] ;

Ci-après dénommée « Z ».

Ensemble désignés « **LES PARTIES** » et individuellement une « **PARTIE** »

IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT :

1. Z est propriétaire de [NOMBRE] actions nominatives (ci-après, « **LES ACTIONS** ») de la société ..., société anonyme de droit belge, dont le siège social est établi à ..., immatriculée au registre de commerce de Bruxelles sous le numéro (ci-après dénommée « **LA SOCIETE** »).
2. Les Parties souhaitent réserver à X le droit d'acheter les Actions aux conditions déterminées ci-dessous.

ENSUITE DE QUOI IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

Article 1 - Objet

Z octroie à X, qui accepte, une option d'achat portant sur les Actions (ci-après « **L'OPTION D'ACHAT** »).

En conséquence, Z s'engage à céder les Actions que X désire lui acheter, auquel cas X s'engage à payer à Z le Prix, aux termes et conditions définis ci-après.

Article 2 - Prix d'Exercice

En cas de levée de l'Option d'Achat, le prix de cession à payer par X à Z sera de [montant] EUR par Action (ci-après le « **PRIX** ») [OU FORMULE DE CALCUL]

Article 3 - Période d'exercice

Le Call est exerçable à tout moment durant une période courant du [DATE] au [DATE] (ci-après « **LA PERIODE D'EXERCICE** »).

Article 4 - Modalités d'exercice

L'Option d'Achat peut porter sur tout ou partie des Actions, au choix de X.

Article 5 - Procédure d'exercice

Si X désire exercer l'Option d'Achat, elle le notifiera à Z, par lettre recommandée, en indiquant le nombre d'Actions à céder.

L'inscription de la cession dans le registre des actions nominatives de la Société et le paiement du Prix devront avoir lieu dans les 30 jours de cette notification.

Article 6 – Engagement de Z

Z s'engage à ne pas céder ses Actions et à les conserver libres de tous gages, nantissements, sûretés, privilèges, options ou restrictions quelconques à leur libre disposition, pendant toute la Période d'Exercice.

Article 7 - Divisibilité

Si l'une ou plusieurs des clauses de la présente convention étaient déclarées nulles ou contraires aux lois impératives, cette nullité n'affecterait pas la validité des autres clauses et les parties négocieront afin de convenir d'une ou plusieurs autres dispositions qui permettraient d'atteindre, dans la mesure du possible, l'objectif poursuivi par la ou les clauses frappées de nullité.

Article 8 - Notifications

Toutes notifications ou communications faites en relation avec la présente convention de cession de parts seront envoyées par lettre recommandée aux adresses mentionnées en première page des présentes ou, en cas de changement d'adresse, à la nouvelle adresse pour autant que ce changement ait fait l'objet d'une notification par courrier recommandé.

Article 9 - Droit applicable - juridiction compétente

La présente convention est soumise au droit belge. Tout litige relatif à sa validité, son interprétation ou son exécution sera soumis aux tribunaux de l'arrondissement judiciaire de

Fait à [LIEU], le [DATE] en autant d'exemplaires originaux que de Parties.

Pour X: [NOM] [QUALITE] [SIGNATURE]

Pour Z : [NOM] [QUALITE] [SIGNATURE]